

Décision

Générale

colonial

Décision n° 456/SAAT/PERS chargeant un administrateur chef des Affaires d'outre-mer en de l'exercice des attributions du Haut-Commissaire adjoint, durant l'absence ce dernier.

n° 456/SAAT/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
12 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Roger Pascal, administrateur en chef des Affaires d'outre-mer, d'échelon, en service aux Affaires juridiques, Haut-Commissariat de la République, est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, et pendant l'absence de M. Jean-Maurice Comte, de l'exercice des attributions du Haut-Commissaire adjoint. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.